

Communiqué de Presse

Action APF en Pays de la Loire, L'APF réveille la Majorité présidentielle

« Le scandale des ressources des personnes en situation de handicap »

INTOX : « 100 € de plus (pour l'Allocation Adulte Handicapé) »

E. Macron, Président de la République

DESINTOX : 50 % des personnes en situation de handicap n'auront pas d'augmentation !

Action pour « réveiller la Majorité présidentielle »

Témoignages :

Madame P. : En situation de handicap depuis 2014 ; 1 enfant de 4 ans; a un conjoint qui touche un salaire de 1600€ net par mois. A droit à une AAH de 450 € par mois.

A été obligée de retrouver un emploi (comptable) pour pouvoir vivre décemment.

« Je ne comprends pas que le revenu de mon conjoint entre en compte dans le calcul de mon AAH, d'autant que nous ne sommes ni mariés, ni pacsés. Demain, on se sépare et je fais comment pour vivre ? Je refuse de vivre à ses crochets et c'est exactement ce que vous faites ! »

Monsieur L. : *« Moi, j'ai renoncé à vivre de nouveau en couple, de nos jours les animaux domestiques sont mieux protégés que nous.... triste réalité et que font nos élus ??? »*

Les adhérents de l'APF sont en colère sur la stagnation voire l'inadmissible recul du pouvoir d'achat pour la moitié des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante !

En Pays de la Loire, ils ont décidé de « réveiller la majorité présidentielle » et de dénoncer les mesures annoncées par le Président de la République et votées par le Parlement sur les ressources (votées lors des lois de finances).

Celles-ci laissent entendre que toutes les personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas ou plus travailler verront une augmentation de leurs ressources.

Mais la moitié d'entre elles n'auront aucune amélioration de celles-ci : scandaleux !

Une « FAKENEWS » du Président de la République et du Gouvernement ?

INTOX : « 100 € de plus (pour l'AAH) »

Le candidat Macron (« *Nous porterons l'Allocation Adulte Handicapé au-delà de 900 € par mois* »), puis le Président s'était engagé à revaloriser l'AAH à 900 euros (repris au Comité Interministériel du Handicap du 20 septembre 2017).

Les parlementaires de la Majorité présidentielle ont voté en décembre les lois de finances.

Le montant de l'AAH va passer de 810 € à 860 € en 2018.

En 2019, il va augmenter de 40 €.

Soit une augmentation totale de 90 € sur 2 ans

DÉSINTOX : 50 % des personnes en situation de handicap n'auront pas d'augmentation !

Qui seront les principales victimes ?

1. Les allocataires de l'AAH vivant en couple : pas de gain en pouvoir d'achat pour 230 000 personnes !

Le gouvernement a décidé le gel du plafond de ressources appliqué aux couples sans répercuter la hausse annoncée dans le plafond. Mécaniquement, les couples ne bénéficieront donc pas d'augmentation de leur pouvoir d'achat, ces nouveaux modes de calcul neutralisant la revalorisation.

L'APF dénonce la dépendance financière dans laquelle sont maintenues les personnes en situation de handicap à l'égard de leur conjoint qui est inacceptable et le gouvernement la renforce !

2. **Les bénéficiaires du complément de ressources : perte très significative de pouvoir d'achat ou très peu de gain pour 65 000 personnes !**

Le gouvernement prévoit la fusion des deux compléments d'AAH¹ (majoration pour la vie autonome de 104,77 € / mois et complément de ressources de 179,31 € / mois). Cette fusion s'alignerait sur le montant le plus faible des deux. Les critères d'éligibilité à ces compléments étant différents, cette fusion entraînera au mieux un gain de pouvoir d'achat à la fin du quinquennat de 15 € / mois, au pire une perte de près de 90 € / mois.

L'APF dénonce la perte de la garantie de ressources (AAH + complément de ressources), droit acquis de haute lutte par les associations dans la loi handicap du 11 février 2005. Elle est un pilier pour permettre de construire une société inclusive.

3. **Les personnes en emploi titulaires d'une pension d'invalidité : perte substantielle de pouvoir d'achat pour 250 000 personnes !**

Les pensions d'invalidité n'ont été revalorisées que de 1 % en quatre ans. Le gouvernement a décidé qu'à compter du 1er janvier 2018, la prime d'activité pour

¹ *L'AAH aujourd'hui = 810 € / mois.

Seuil de pauvreté évalué par l'Insee = 1 008 € / mois.

Le complément de ressources = 179,31 € / mois pour les bénéficiaires de l'AAH qui ont une capacité de travail inférieure à 5 % (a pour objectif de compenser l'absence durable de revenus d'activité des personnes handicapées dans l'incapacité de travailler.)

La majoration pour la vie autonome (MVA) = 104,77 € / mois pour les bénéficiaires de l'AAH qui vivent dans un logement indépendant et perçoivent une APL (permet aux personnes en situation de handicap vivant dans un logement de faire face aux dépenses que cela implique).

Sources : CAF, DREES

les salariés bénéficiant d'une pension d'invalidité sera supprimée **soit une perte moyenne de pouvoir d'achat de 158 € / mois.**

4. Les aidants familiaux, **qui n'ont toujours pas de reconnaissance de leur rôle d'aidant.**

Des injustices inacceptables !

Ces décisions inadmissibles sont contradictoires avec les engagements du Président de la République pour l'amélioration du pouvoir d'achat de TOUTES les personnes en situation de handicap.

*« Je veux aussi miser sur la fraternité. La fraternité, c'est ce qui nous unit, ce qui nous a fait un, ce qui nous tient ensemble. (...) Nous avons en effet besoin de repenser un grand projet social pour notre pays, c'est celui-ci que je déploierai durant l'année qui s'ouvre. C'est celui qui doit inspirer notre politique de santé, **notre politique en faveur de celles et ceux qui vivent en situation de handicap**, notre politique d'hébergement pour les sans-abri, notre politique sociale aidant les plus démunis. Sans cela, sans cette exigence humaniste, notre pays ne se tiendra pas uni. » Emmanuel Macron, lors de ces vœux aux Français suivis par 11,2 millions de personnes.*

« Le Président de la République s'est engagé à faire sortir de la pauvreté plus d'un million de personnes qui touchent l'Allocation Adulte Handicapé », avait confirmé Sophie Cluzel, la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, [le 5 septembre](#) 2017.

Le seuil de pauvreté était fixé à 1 008 € pour une personne seule en 2014 (selon les dernières données disponibles de l'Insee). Le pouvoir d'achat est une des priorités des Français. Cette priorité s'exprime par le souhait simple et légitime de pouvoir vivre décemment : pouvoir se loger, se nourrir, se chauffer, se soigner, s'habiller, communiquer et sortir de chez soi. Or, le nombre de personnes en situation de pauvreté ou de précarité s'accroît. Parmi elles, **les personnes en situation de handicap qui ne peuvent plus ou pas travailler sont condamnées à rester sous le seuil de pauvreté !**

L'APF revendique le droit à des ressources suffisantes :

- Fixer un objectif de zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté.
- Créer un revenu individuel d'existence situé au-dessus du seuil de pauvreté déconnecté des ressources du conjoint pour garantir des ressources vitales à toutes les personnes ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, indépendantes des ressources du foyer.
- Garantir un cumul favorable du revenu d'existence avec les revenus du travail pour inciter à l'accès ou au retour à l'emploi.

Nous disons « Non au recul des droits, non à l'aggravation de la précarité des personnes en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante ! »

(Cf. pétition envoyée au Président de la République en octobre par 17 grands réseaux associatifs dont l'APF : <https://www.change.org/p/handicap-maladie-stop-precarite>)

Ce lundi 29 janvier, les adhérents de l'APF dénoncent une communication faussée et un recul de leurs droits et se mobilisent pour « réveiller » les Parlementaires.

Une rencontre APF 85 et députés LREM est prévue le 16 février 2018 afin de présenter l'association, d'envisager les futures collaborations et d'échanger autour de sujets tels que l'AAH, l'accessibilité, l'accès aux soins et les prestations de compensation.